

COMPOSITION DE GÉOGRAPHIE

ÉPREUVE À OPTION : ÉCRIT

**Arthur BERTUCAT, Amélie BOUYSSOU, Delphine CALLEN, Amandine DARGAUD,
Pierre DESVAUX, Arthur GUERIN-TURCQ, Franck OLLIVON, Noémie SUISSA.**

Coefficient : 3

Durée : 6 heures

Sujet : Les paysages de la décroissance

Le jury a corrigé 385 copies. Les notes sont comprises entre 0 (deux notes) et 19 (quatre notes). La moyenne s'établit à 9,98, la médiane à 10 et l'écart-type à 3,71. 16,9 % des copies obtiennent une note supérieure ou égale à 14 et 5,5 % à 16. Dans l'ensemble, bien qu'il ait lu beaucoup d'excellentes copies, le jury note un nombre plus important de copies inachevées ou très courtes que d'ordinaire qui s'explique peut-être par le fait que les candidates et candidats ont été déçus par un sujet pourtant assez attendu. Cela se ressent sur les notes, légèrement moins bonnes en 2026 que lors de la session 2025.

Le rapport revient d'abord sur l'analyse du sujet et la problématique. Il développe ensuite les principaux écueils rencontrés, avant d'aborder l'analyse des exemples et de rappeler certaines exigences méthodologiques de la dissertation. Il se termine en abordant les productions graphiques et les questions de forme.

En général, la notion de « paysage » a été bien définie en introduction comme un ensemble d'éléments observables et/ou perceptibles, ce qui laisse à penser que le travail sur les notions géographiques entrepris en amont par les candidates et candidats s'avère tout à fait bénéfique le jour de l'épreuve. Toutefois, les copies ont souvent eu du mal à rester cohérentes avec ces bonnes définitions initiales. Au fur et à mesure, la notion de « paysage » tendait à se confondre avec celles d'espace ou de territoire, ce qui a pu donner lieu à des propositions théoriques peu convaincantes comme par exemple celle de « paysage vécu » ou à des analyses peu claires sur les « risques » et « dangers » que les paysages font courir aux populations qui les habitent. De même, s'il est pertinent de parler de « représentations », trop peu de copies ont abordé les perceptions au sens large. Or les paysages ne se construisent ni ne s'appréhendent seulement par la vue mais aussi par l'ensemble des sens. Enfin, les copies se sont trop rarement intéressées aux paysages sous l'angle de leur production et des jeux d'acteurs qui la sous-tendent. Le paysage est pourtant le résultat de politiques et d'opérations d'aménagement ainsi que de discours qui influencent les perceptions, à dessein ou non. La « valeur paysagère » n'est alors pas inhérente à l'espace en question mais est une construction dont la reconnaissance reste socialement différenciée.

Quant à la notion de « décroissance » qui était au cœur du programme, elle a parfois donné lieu à d'étranges confusions en devenant synonyme de pauvreté et/ou de faibles densités. Rappelons que la décroissance est une évolution dans le temps, une transformation, qui implique des changements démographiques et/ou économiques. Le fait qu'il soit peu peuplé ne suffit donc pas à faire d'un territoire tel que le Grand Nord sibérien, par exemple, un espace décroissant.

Dans de plus rares cas, les copies ont réduit la décroissance à une évolution des systèmes productifs en se limitant aux effets paysagers des crises industrielles. Ensuite, si la guerre et les catastrophes naturelles ou technologiques peuvent bien être des facteurs de décroissance, les paysages de destruction qui résultent de ces événements violents ne sont pas à proprement parler des « paysages de la décroissance » au sens où ce n'est pas la décroissance qui a entraîné la destruction. Enfin, dans les exemples mobilisés, beaucoup de copies ont eu tendance à rester relativement peu précises quant à la nature et à l'ampleur des phénomènes de décroissance dont il était question.

En croisant ces deux notions, le sujet invitait à s'interroger sur les traces sensibles dans l'espace d'un phénomène, la décroissance, qui s'appréhende d'abord par la mesure et la statistique. Il y avait là un apparent paradoxe qui semblait aux membres du jury pouvoir profitablement alimenter une problématique et dont se sont emparées certaines bonnes copies. On pouvait même aller jusqu'à parler des situations où la décroissance ne connaît pas de transcription paysagère – ce que beaucoup de copies font avec l'exemple du 8^e arrondissement parisien – voire de paysages qui connotent la décroissance alors même que le territoire n'est pas décroissant au sens du thème de l'année – on peut penser par exemple à l'architecture industrielle de certains quartiers en cours de gentrification.

Dès lors, les copies se sont heurtées à trois difficultés principales. Tout d'abord, le sujet imposait aux candidates et candidats d'accorder une attention toute particulière à la matérialité de ces paysages qu'il ne fallait pas hésiter à décrire. Trop de copies sont restées en surface, se contentant de nommer des lieux et des territoires sans faire l'effort de parler des paysages en tant que tels.

D'autre part, les copies ont pu souffrir d'une tendance à l'essentialisation. Malgré le pluriel du sujet, beaucoup ont nié la pluralité des formes paysagères produites par la décroissance pour essayer de dégager ce que serait *le* paysage de la décroissance. Quant aux copies qui ont essayé de bâtir des typologies, il leur a souvent manqué de pouvoir produire une liste claire de critères auxquels adosser leur proposition.

Enfin, les candidates et candidats ont eu du mal à lire la relation entre paysages et décroissance. Si la grande majorité a vu que la décroissance avait des conséquences sur les paysages, certains et certaines ont prétendu montrer que les paysages « créaient » de la décroissance et que, pour citer une copie, « certains espaces sont condamnés par leur paysage repoussant ». Le jury a trouvé qu'une telle affirmation allait trop loin et qu'il fallait se limiter à considérer que certains paysages pouvaient entretenir voire accélérer un phénomène de décroissance mais qu'ils ne pouvaient en être la seule ni même la principale cause.

Dans l'ensemble, les copies ont appuyé leur argumentaire sur de nombreux exemples même si le jury a pu regretter qu'ils soient généralement issus de contextes européens et nord-américains. Les pays dits « du Sud » ont ainsi été dans la plupart des copies les grands oubliés de l'analyse des effets paysagers de la décroissance. De même, si le jury a bien conscience du temps contraint de préparation de l'épreuve de géographie, il a regretté la récurrence d'une copie à l'autre de certains mêmes exemples tels que le 8^e arrondissement parisien déjà cité ou Thaon-les-Vosges. Ensuite, dans de trop nombreuses copies, l'exemple est insuffisamment travaillé et relié au sujet par les candidates et candidats qui déroulent une fiche apprise par cœur sans sélectionner les seuls éléments utiles à leur argumentaire et/ou ne prennent pas

suffisamment soin de recontextualiser l'exemple. Parfois, on ne sait même pas ce qui permet de dire que le territoire en question est considéré comme étant en décroissance.

Concernant la méthode, le jury rappelle qu'une introduction n'est pas une liste de questions rhétoriques sans lien les unes avec les autres mais un cheminement logique permettant de dégager un paradoxe qui alimente la problématique. Il n'est pas nécessaire de faire précéder l'introduction d'une accroche même si celle-ci est appréciable. Toutefois, lorsqu'ils font le choix de proposer une accroche, les candidates et candidats doivent faire attention à ce que l'exemple donné ne porte pas que sur l'un des termes du sujet, au risque d'être assez peu pertinent. Il est également conseillé de soigner l'annonce du plan qui donne au jury une idée des deux ou trois grandes scansion du raisonnement à venir et lui permet ainsi de se repérer dans le développement. Ce « moment » de la copie doit vraiment être considéré comme un passage crucial permettant de bien identifier les principaux arguments. Soigner l'annonce de plan ne dispense toutefois pas de produire un raisonnement construit et structuré par des idées clairement exprimées : une dissertation ne doit pas être un enchaînement d'exemples mal reliés entre eux. On peut, comme le font certaines copies, annoncer les sous-parties en mettant entre parenthèses des numéros mais cela ne doit pas conduire à négliger le travail de tissage entre les sous-parties. Rappelons également que l'idée centrale d'une sous-partie s'énonce en début de paragraphe et non à la fin du paragraphe qui précède. Au sein de la sous-partie, il n'est pas nécessaire de multiplier les exemples, surtout de façon allusive. Il vaut mieux prendre le temps de la description et de l'explication et s'évertuer à faire le lien avec le sujet plutôt que d'accumuler les cas. Si le jury est sensible au fait que les candidates et candidats connaissent et sachent mobiliser des références en géographie, il n'apprécie guère le « *name dropping* » et préférera que l'on cite correctement un ou une géographe plutôt que l'on multiplie les références confuses à des enseignants-chercheurs français ou étrangers.

A propos des productions graphiques, le jury regrette cette année encore qu'elles ne soient pas mieux utilisées. Trop souvent, ces productions – auxquelles il manque souvent l'échelle et/ou l'orientation – ne sont pas adaptées au sujet donné et n'apportent donc absolument rien à la réflexion. Le temps de leur réalisation est donc du temps perdu, investi en pure perte, *a fortiori* lorsque, comme dans plusieurs copies cette année, on dépasse les dix productions graphiques sur l'ensemble du texte. Quant à la légende, rappelons qu'elle doit être structurée et que, si elle est mentionnée dans le texte, elle doit néanmoins toujours figurer à côté de la production graphique. S'il n'interdit pas formellement de renvoyer l'ensemble des productions graphiques en annexe, le jury ne peut manquer de faire remarquer que c'est une pratique assez peu efficace qui rend les croquis plus difficiles à commenter pour les candidates et candidats et plus difficiles à lire pour leurs correctrices et correcteurs. Enfin, le jury recommande de suivre les règles élémentaires de la sémiologie graphique et de faire figurer des toponymes pour que le croquis ne soit pas muet.

Avec le sujet donné, le croquis de synthèse était peu pertinent – attention à ne pas laisser dans la copie le fond de carte lorsque l'on s'en sert pour gribouiller. Un candidat ou une candidate a eu la bonne idée d'utiliser un croquis de Détroit de manière filée, en lui donnant le statut d'un croquis de synthèse, ce qui a pu apparaître comme une façon maline de contourner le problème. Plus généralement, lorsqu'ils étaient clairs, les croquis en vue subjective représentant des paysages ont été particulièrement appréciés.

Le jury souhaite conclure son rapport par des remarques plus formelles relatives à la rédaction des copies. Il souligne tout d'abord la récurrence et l'importance des problèmes d'orthographe qui, à la longue, pèsent sur la lecture, surtout lorsqu'ils rendent des noms de lieux et/ou d'auteurs peu compréhensibles. Il y a chez certaines et certains une tendance à ne pas rédiger entièrement le propos et à utiliser des abréviations qui est à proscrire. De même, il faut éviter de personnifier les lieux : les territoires ne « pensent » pas, ne « font » rien, « n'agissent » pas, etc. Comme lors de précédentes sessions, le jury met en garde contre le discours normatif, idéologique et/ou prescriptif. Enfin, on évitera certaines oppositions notionnelles contestables (Homme / Nature) ou confuses (acteurs « publics » / acteurs « locaux », acteurs « privés » / « habitants »).